

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération
n°2011.05.081

Fonds social
européen (FSE) -
versement des soldes
des subventions 2010
dans le cadre du PLIE

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011**DELIBERATION
N° 2011.05.081**

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : Monsieur le Président**FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) - VERSEMENT DES SOLDES DES SUBVENTIONS 2010
DANS LE CADRE DU PLIE**

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la programmation des fonds européens pour la période 2007-2013, le GrandAngoulême s'est vu attribuer la gestion d'une subvention globale pour le compte du Fonds social européen (FSE) dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

En 2010, après instruction, des dossiers ont été programmés. Ils ont fait l'objet d'une convention de paiement prévoyant des acomptes et un solde après contrôle de service fait valide.

Les dossiers ci-dessous doivent faire l'objet du versement de solde.

Subventions accordées en 2010 faisant l'objet d'un paiement de solde en 2011

Nom du bénéficiaire	Montant accordé	Projet, objectifs	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membres du bureau ou de personne intéressée par l'opération
ALESIE	6 126,42	Accompagnement PLIE	
Restaurants du Cœur	2 000,00	Formation sur temps de travail	
Cuisines du Monde	5 692,80	Formation sur temps de travail	
Banque Alimentaire	6 800,00	Formation sur temps de travail	
Mission Locale	13 029,19	Réseau entreprises	Mme Lamant, M.Dauré, M. Lamy
TOTAL A	33 648,41		
CCAS L'Isle d'Espagnac	8 262,12	Accompagnement PLIE	M Besse, M Lamy
CCAS L'Isle d'Espagnac	8 235,26	Formation sur temps de travail	M Besse, M Lamy
Pôle Emploi	15 314,00	Chargé de parcours	
TOTAL B	31 811,38		
TOTAL A + B	65 459,79		

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avenant n° 3 au protocole d'accord du PLIE 2010, approuvé par délibération n°257 du 10 décembre 2009

Vu la convention n°192/30191 dite de subvention globale amplifiée par les services du secrétariat général aux affaires régionales du 23 mai 2008.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 6 avril 2011

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mai 2011

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions au titre du Fonds Social Européen selon le tableau ci-dessus,

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – articles 6573 et 6574 – sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 07 juin 2011